

PV du CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2025 à 19h

2025-03

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH, Maire,

Conseillers présents : KLEIN Christian, JUNG Pascal, SPECHT Christiane, DEMERLE Xavier, ZIEHL Anita, STAB Chris, HANNEMANN Cécile.

Conseillers excusés et/ou représentés : SCHEIDLER Jutta (pouvoir à SCHWALBACH Christian), KIFFER Céline, KREUTZMANN Herbert.

Le PV du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025 est approuvé à l'unanimité.
Cécile HANNEMANN est désignée secrétaire de séance.

DCM 2025-06-01 Désignation du coordonnateur communal, recensement de la population 2026

En vue du recensement de la population qui aura lieu début 2026, Madame Marie MORIAN, secrétaire de mairie est désignée coordonnateur communal. Elle participera également aux différentes réunions d'information et de formation préalables à l'accomplissement de cette mission.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

La population de référence déterminée à l'issue du recensement est prise en compte pour déterminer les dotations de l'Etat d'où l'importance d'y consacrer le temps nécessaire que ce soit au niveau du coordonnateur communal à nommer que de l'agent recenseur qui devra suivre une petite formation préalable.

Une annonce sera faite pour le recrutement d'un agent recenseur.

DCM 2025-06-02 Diagnostics de performance énergétique

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise N2A expertises pour un montant TTC de 2 570 euros. Les DPE seront réalisés au courant de l'été.

Cette délibération annule la précédente délibération n°2025-04-01.

DCM 2025-06-03 Attribution de subvention

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 100 euros à l'Union nationale des combattants de Rolbing et environs dans le cadre de l'acquisition de leur nouveau drapeau (coût du remplacement 1 515,01 euros TTC).

DCM 2025-06-04 Participation au loyer du nouveau curé

Le Maire fait état des différentes réunions ayant eu lieu au sujet de la recherche d'un logement et son financement pour le nouveau curé. Un logement a finalement été trouvé à Schorbach pour un loyer mensuel de 700 euros. La location démarrera à compter du 1er juillet 2025 pour une durée d'un an dans un premier temps. Les charges concernant la vie privée seront assumées par Monsieur le Curé. La clé de répartition du loyer proposée est :

| Commune | Nombre d'habitants <small>(source Insee 2022)</small> | % | PARTICIPATION | |
|---------------|--|------------|-------------------|-----------------|
| | | | Annuelle | Mensuelle |
| Bousseviller | 117 | 5.49 | 460.98 € | 38.41 € |
| Hanviller | 192 | 9.01 | 756.47 € | 63.04 € |
| Haspelschiedt | 296 | 13.88 | 1 166.23 € | 97.19 € |
| Liederschiedt | 118 | 5.53 | 464.92 € | 38.74 € |
| Roppeviller | 99 | 4.64 | 390.06 € | 32.50 € |
| Schorbach | 549 | 25.75 | 2 163.04 € | 180.25 € |
| Waldhouse | 358 | 16.79 | 1 410.51 € | 117.54 € |
| Walschbronn | 403 | 18.90 | 1 587.80 € | 132.32 € |
| Total | 2132 | 100 | 8 400.00 € | 700.00 € |

Le Maire souligne que la solution proposée par la commune de Schorbach est la même que celle proposée dès le départ par la commune de Walschbronn.

Pascal JUNG précise que dans le cadre du concordat Alsace-Moselle, le curé ne paye pas de loyer pour son logement, c'est la loi.

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal décide de valider la clé de répartition proposée ainsi que la participation de la commune au paiement du loyer soit 132,32 euros mensuels.

DCM 2025-06-05 Vente de l'ancien véhicule des pompiers et attribution d'une subvention à l'Amicale des pompiers

Ce point ayant déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal, le Maire indique qu'un habitant de Walschbronn souhaiterait acquérir l'ancien véhicule des pompiers pour un montant de 3 500 euros.

Le contrôle technique sera réalisé avant la cession du véhicule (le dernier datant de plus de 6 mois).

Le Maire propose de reverser à l'Amicale des pompiers sous forme de subvention la recette de la vente moins le coût du contrôle technique.

Suite aux explications fournies, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le prix de vente de 3 500 euros
- De reverser une subvention à l'Amicale des pompiers d'un montant de 3 500 euros moins le coût du contrôle technique
- De confier au Maire le soin de procéder à la vente et de signer tout document s'y afférant.

DCM 2025-06-06 Création d'une opération d'investissement n°181 « acquisition d'électroménagers et accessoires »

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité la création d'une opération d'investissement n°181 « acquisition d'électroménagers et accessoires liés » pour un montant de 650 euros.

Un virement de crédits sera réalisé dans le cadre de la fongibilité des crédits afin de pouvoir alimenter cette opération.

DCM 2025-06-07 Candidature pour l'obtention du label APlcité®

APlcité a été créé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) afin de mettre en valeur les actions de terrain des collectivités (communes et EPCI) qui œuvrent au quotidien pour la préservation de l'abeille, de l'ensemble des pollinisateurs et de l'environnement.

Suite aux explications fournies par le conseiller délégué Pascal JUNG qui suit particulièrement ce dossier, le Maire propose que la commune monte un dossier de candidature à déposer au plus tard le 3 octobre 2025.

Au-delà de la reconnaissance au niveau national de notre engagement, la commune pourra bénéficier en cas de labellisation : de la communication de l'UNAF sur notre labellisation, de documents de sensibilisation format papier/format numérique, de webinaires, de conseils dans les domaines suivants : apiculture, santé de l'abeille, pollinisateurs sauvages, agroforesterie, gestion des espaces verts,.....

Le Label est décerné pour trois ans. En cas d'obtention du Label, un bilan pourra être fait au bout des trois années de labellisation.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition.

1) Points divers

- ❖ Dossiers de régularisation ERP du local de santé et du 1^{er} étage de la maison Klein occupé par l'association du Galesburas

Les dossiers préparés par l'architecte Grégory HAUSER ont été transmis au SDIS et à la DDT pour passage en commission sécurité incendie le 17 juillet et en commission accessibilité le 27 juin.

- ❖ Terrains de tennis et devenir du Club omnisport

La commune a reçu des demandes d'utilisation des terrains de tennis. Le Maire propose que ceux-ci soient librement accessibles.

Un échange a lieu au sujet du devenir du Club omnisport; le Maire prendra contact avec Madame Dunoyer à ce sujet.

- ❖ Jumelage

Christian KLEIN informe que la commune d'Hirzweiler invite le conseil municipal de Walschbronn le 18 juillet à 18h30 à une réunion dont l'objectif sera de définir la prochaine sortie commune.

- ❖ Dossier chaufferie : réunion avec l'entreprise DORKEL vendredi 13 juin à 9 heures.

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention pour la chaufferie biomasse est pour le moment mis en attente le temps de clarifier les contours du projet et sa faisabilité financière.

Fin de la réunion à 20 heures.